Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.32. — TELEPHONE

EXPLOSION DANS UN EGOUT

Samedi soir, vers 9 heures, une explosion s'est produite dans l'égout qui passe rue des Soies.

Une enquête ayant été ouverte au sujet de cette explosion, M. Grimaldi, qui en était chargé, a constaté qu'une crevasse existait à la voûte de l'égout sur une longueur de 20 mètres environ et qu'une forte odeur de gaz se faisait sentir en cet endroit.

C'est donc à une fuite de gaz que l'on devrait attribuer l'explosion.

POUR OUTRAGES ET REBELLION

Oscar Bonte, âgé de 21 ans, peintre, demeurant rue Sébastopol, 77, et Léon Goetz, âgé de 21 ans, peintre, demeurant, 73, rue Daubenton, ont été arrêtés samedi soir vers 10 heures pour ivresse, outrages et rébellion à agents.

Ils ont été détérés au parquet hier matin.

CASSEURS DE VITRES

Les agents ont arrêté hier matin, vers une heure, rue de l'Ouest, Ernest Beutin, âgé de 19 ans, mécanicien, demeurant rue des Anges, 84, et Henri Vanpeteghem, âgé de 16 ans, donneur de fils, demeurant même rue, cour Frères.

Ces deux jeunes gens, étant ivres, n'avaient rien trouvé de mieux, pour s'amuser, que de briser la devanture de l'estaminet Emile Boursier, 85, rue du Fresnoy.

BAIGNADE MORTELLE

Hier, vers deux heures et demie du soir, Théodore Rheel, âgé de 33 ans, peigneur, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 1, qui était en état d'ivresse, se baignait dans le canal, quand soudain il disparut sous l'eau.

Il fut retiré quelques minutes après, mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués il ne put être rappelé à la vie.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de la Fraternité, où il sera examiné par le docteur Labbe, médecin légiste.

LIRE EN CHRONIQUE REGIONALE. — Un cheval s'emballe, un homme grièvement blessé.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles du citoyen Auguste Delbar, décédé à Roubaix, le 3 juin, 1911, dans sa 73me année, auront lieu aujourd'hui lundi 5 courant, à trois heures. Assemblée à la maison mortuaire.

LA GREVE DES CONFECTIONNEURS

On nous communique l'ordre du suivant de la séance du 2 juin 1911 :

Les ouvrières et ouvriers de toutes les catégories de la maison Wibaux et Cie, confectionneurs, rue des Lignes, à Roubaix, réunis ce jour à six heures du soir, salle du Demi-Cercle, place Notre-Dame, au nombre de 110. Après avoir entendu les explications données par les membres de la commission syndicale sur leur situation, décident, après un vote à bulletin secret et à l'unanimité, d'entreprendre la lutte pour mettre un terme à une exploitation éhontée et aux coutumes arbitraires dont ils sont victimes. Ils décident de formuler leurs revendications et font un pacte de solidarité s'engageant à ne reprendre le travail qu'après complète satisfaction et ne pas rentrer les uns sans les autres.

Se séparent aux cris de : « Vive la grève ! A bas les amendes, le paternoat des fournitures et de force motrice.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 4 juin 1911

Naissances. — Raymond Peere, rue Bayart, 5. — Yvonne Viger, avenue Julien Lagache.

Décès. — Léopold Beausire, 54 ans, magasinier, rue de la Fosse aux Chênes, 19. — Lucien Wytin, 2 mois, rue Rollin, maisons Jacquart, 7. — Louis Schmool, 56 ans, douanier en retraite, rue d'Alger, 65.

CROIX

LIRE EN CHRONIQUE REGIONALE : Des méfaits de l'orage : 300.000 francs de dégâts.

WATTRELOS

AU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du conseil a été marquée par deux petits incidents.

Au sujet des secours aux familles des réservistes et territoriaux, le citoyen Lecomte se plaint que la proposition n'ait pas été examinée en commission et Verhenne, tout en approuvant la proposition, fait remarquer qu'il n'y a là qu'une réclame électorale pour le parti réactionnaire.

Le rapport est ensuite adopté à l'unanimité.

L'administration municipale faisant voter les crédits destinés à couvrir les frais incombant à la ville dans l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, le citoyen Briffaut fit, au nom de la minorité, une déclaration pour réclamer la suppression des versements ouvriers. Ils seraient remplacés par un droit progressif sur les successions dépassant 100,000 francs.

Dans cette déclaration, la minorité protestait aussi contre l'âge trop élevé de la retraite, et déclarait qu'elle ne voterait les crédits destinés aux fonctionnement de la loi que si satisfaction lui était donnée sur ces deux points.

La majorité a voté les crédits.

Ajoutons que la création d'une cabine téléphonique, d'un poste central pour desservir les abonnés et d'un circuit téléphonique avec le bureau de Roubaix fut votée au cours de cette séance.

EXPLOIT D'APACHE

Henri Debuinne, cultivateur à la Marlière, était occupé à travailler dans son champ, lorsqu'un rôdeur, Ernest Voreux, âgé de 24 ans, survint, à la recherche d'une querelle.

Pour l'avoir, il se mit à marcher dans l'avoine, regardant le cultivateur d'un air de défi, et comme celui-ci s'avançait en le priant de se retirer, il se jeta sur lui et lui porta un formidable coup de tête dans la figure.

Renversé du coup, Henri Debuinne fut piétiné par l'apache, qui le laissa pour mort dans le champ.

Voreux a été arrêté et conduit à Lille.

GAZETTE TOURQUENNOISE

LES MEFAITS DE LA FOUDRE

L'orage qui a sévit samedi soir sur notre région n'a pas été sans faire quelques ravages dans notre ville et aux environs.

La foudre étant tombée sur la maison de M. Emile Devaux, épicier rue Claude-Bernard, a démoli une cheminée et fait voltiger quelques tuiles du toit.

Les dégâts se montent à une trentaine de francs.

D'autre part, par suite de la rupture d'un trolley, rupture occasionnée par la foudre, sur le nouveau boulevard, la circulation des tramways Mongy a été interrompue de cinq heures et demie à sept heures quarante-cinq.

ETAT-CIVIL

DE TOURCOING du 4 juin 1911

Naissances. — Lefebvre Fernand, rue du Brun-Pain, 39. — Henderickx Henri, rue de Wasquehal, 6. — Destombes Agnès, rue des Poutrains, 50.

Décès. — Tarel Augustin, 77 ans, sans profession, rue d'Anvers, 168. — Capy Césarine, 33 ans, sans profession, rue de Gand, 393. — Vanthuyne Elisa, 39 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Descamps Louis, 1 an, rue Nationale, 122.

LILLE

La Journée des Tamponneurs

Renversé par le car D, un ouvrier agricole échappe à une mort affreuse

Un accident qui a failli avoir des suites tragiques s'est produit hier, dimanche, rue des Postes, causant une grande émotion parmi les passants qui en furent les témoins.

Il était midi lorsque M. Henri Dewitte, 35 ans, ouvrier agricole, demeurant 224, rue des Postes, sortait d'un estaminet voisin de son domicile et se disposait à traverser la chaussée.

M. Dewitte avait à peine fait quelques pas et s'engageait sur la voie, lorsqu'un car D, numéro 566, se dirigeant vers la gare, survint.

Avant que l'ouvrier agricole ait pu l'éviter il était heurté et projeté rudement sur le sol.

Malgré les efforts du wattman pour bloquer ses freins, la lourde voiture continua sa route encore une dizaine de mètres. M. Dewitte était disparu sous l'avant du car.

Les passants témoins de l'accident poussaient des cris d'effroi et n'osaient regarder sous le véhicule, redoutant d'apercevoir M. Dewitte complètement broyé.

Il n'en était heureusement rien, car le chasse-corps ayant fonctionné, avait ramassé l'ouvrier agricole, qui fut traîné une dizaine de mètres.

On s'empressa de dégager M. Dewitte de sa critique position et l'on constata qu'il ne portait aucune blessure grave.

Transporté à la pharmacie Bondois, rue des Postes, le blessé, qui portait des contusions multiples sur tout le corps, reçut d'un docteur les soins que nécessitait son état, qui ne semble pas grave.

Le docteur ne peut cependant, quant à présent, se déclarer sur les suites de cet accident, car des lésions internes sont toujours à craindre.

Sur la demande du blessé, qui peut se vanter d'avoir échappé à une mort affreuse, il a été reconduit à son domicile.

Une enquête est ouverte par M. Roussenac pour établir les responsabilités de l'accident.

Un car V en panne

Hier, à 11 heures du matin, le car V-855, passant au Mont-de-Terre, se dirigeant vers le Buisson, lorsque sa perche de trolley se brisa net, l'immobilisant pendant environ une heure.

Aucun accident de personne à déplorer.

Sans charrue... je n'marche pas !

En passant sur la Grand'Place, hier matin, vers 8 heures, le car L-548 brisa sa charrue.

Privé de cet organe essentiel, le car avarié dut retourner au dépôt pour y être réparé.

LILLE LA NUIT

Rue des Robleds

Le déballeur Eugène Fontaine, 29 ans, demeurant rue du Commerce, s'était rendu, dans la soirée de samedi, dans le quartier Saint-Sauveur, où il avait consommé joyeusement dans plusieurs établissements.

Vers deux heures du matin, le déballeur se trouvait dans un estaminet de la rue des Robleds, lorsque surgit une discussion avec plusieurs autres consommateurs.

Soudain, selon les dires de Fontaine, il fut jeté à la porte par le cabaretier et frappé par l'un des assistants de trois coups de couteau à la tête qui ne lui firent heureusement que des blessures peu graves au cuir chevelu.

Après avoir été pansé, le blessé a été reconduit à son domicile.

M. Houssenac, commissaire de permanence, avisé, a ouvert une enquête afin de découvrir l'auteur des coups de couteau.

Rue d'Iéna

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 3 heures, le journalier M. Joseph Folie, âgé de 34 ans, regagnait tranquillement son domicile, rue d'Iéna, lorsqu'en passant rue de Juliers il fut assailli et frappé brutalement par plusieurs individus, qui prirent la fuite après l'avoir soulagé de son portemonnaie, renfermant 38 francs.

Battu, volé et pas du tout content, le journalier est allé se plaindre à M. Roussenac, qui recherche activement les agresseurs.

Les dangers de la rue

Un auto bouscule une balladeuse qui blesse peu grièvement une passante

Dimanche, vers 1 heure 45 du soir, l'auto 145-D-4, conduit par le chauffeur Charles Malin, au service de M. Menille, débouchait rue des Sarrazins, venant de la rue Corneille afin de se diriger vers la rue du Maréchal.

En tournant à l'angle de la rue des Sarrazins, le chauffeur ne put éviter la balladeuse du marchand de quatre-saisons Ere Charles, 20 ans, demeurant 26, rue d'Iéna, qui était en stationnement en face d'un estaminet.

L'auto bouscula la balladeuse, qui alla atteindre une passante, Mme Rosalie Duclerfert, marchande de quatre-saisons, domiciliée rue du Vieux-Faubourg, cour Saint-Paul, 11.

Sous le choc, Mme Duclerfert fut projetée sur la chaussée et dans sa chute se contusionna sans gravité à la figure.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Hocqueghem, la blessée a pu regagner seule son domicile.

Dans la rencontre, la balladeuse eut un brancard brisé et une balance qui se trouvait sur le véhicule fut détériorée.

TROP COMPLAISANTE... ELLE EN PATIT

Comme il partait en voyage pour plusieurs jours, M. Dutriez, demeurant rue Gombert, numéro 9, priait ses beaux-parents de bien vouloir aller donner à manger à son chien, qui se trouvait dans son jardin, situé 3, rue des Elites.

Hier dimanche, dans la matinée, le beau-père de M. Dutriez se rendait, accompagné d'une voisine, Mme Adeline Coutelier, 47 ans, demeurant rue des Elites, près de l'animal, et lui donnait à manger.

Comme le toutou était libre, on décida de le capturer afin de l'attacher à sa niche.

Mme Coutelier, ayant profité de l'instant où le chien mangeait pour lui passer son collier, la bête, surprise, s'élança sur elle et la mordit cruellement aux bras et aux épaules.

Conduite dans une pharmacie, la blessée y a reçu les soins d'un docteur, qui a invité Mme Coutelier à se rendre à l'hôpital Saint-Sauveur.

Quant au chien, il sera examiné par un vétérinaire.

M. Lamour, commissaire du quartier, ayant été mis au courant de cette affaire, a ouvert une enquête.

UN MALADE SE BLESSE EN TOMBANT

Le tailleur Jules Pecqué, 21 ans, paisait samedi, vers 8 heures du soir, place Jeanne-d'Arc, regagnant son domicile, 259, rue Léon Gambetta, lorsque pris d'un malaise subit il s'affaissa sur la chaussée.

Le malade, qui dans sa chute s'était contusionné à la tête et au visage, a dû recevoir les soins d'un docteur dans une pharmacie voisine.

M. Pecqué a été ensuite reconduit en voiture d'ambulance à son domicile.

GARE A LA CAISSE

Dans la soirée de samedi, une jeune femme de 20 à 25 ans, entrait dans le magasin de M. Labbe, marchand de primeurs, rue Esquermoise, et, profitant d'un moment d'inattention du commerçant, réussit à subtiliser dans le tiroir du comptoir un portemonnaie renfermant une somme de 175 francs.

Sur la plainte de M. Labbe, M. Langevin, commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

Les dangers de l'ivresse

Un journalier frappe plusieurs personnes et blesse deux agents.

A la suite des fréquentes discussions qu'il provoquait dans son ménage, le journalier Emile Brilleman, 27 ans, demeurant place Delfot, 4, abandonnait il y a quinze jours environ, sa femme, qui se réfugia chez sa mère, rue Dugnesclin, cité Millerat.

Depuis ce jour Brilleman semblait avoir oublié son épouse, lorsque dimanche matin, vers une heure, après avoir consommé dans de nombreux estaminets du quartier, il éprouva le besoin d'aller chercher sa femme et la forcer à réintégrer le domicile conjugal.

L'heure, on en conviendra, était bien mal choisie, mais dans son ivresse Brilleman voulait sa femme, et il mena un tel vacarme dans la cité Millerat, qu'il éveilla les voisins.

Plusieurs de ces derniers qui avaient voulu intervenir pour calmer le journalier, furent reçus à coups de poing et de pied et même renversés à terre.

Brilleman, rendu furieux, continuait son scandale et vociférait de terribles menaces contre ceux qui oseraient l'approcher.

Les agents Dubrunfaut et Eugène Lemoine, ayant été requis, accoururent et essayèrent d'appréhender le violent époux pour le conduire au poste du 7 earrondissement.

Se débattant avec opiniâtreté, Brilleman lança des coups de pied et de poing aux représentants de l'autorité et les blessa tous deux.

L'agent Dubrunfaut fut contusionné à la tête et son collègue Lemoine fut légèrement blessé au genou gauche.

Non sans peine, le brutal journalier a pu être enfermé au Violon en attendant son transfert au parquet, sous l'inculpation de coups et blessures à des personnes et aux agents, rébellion, outrages et ivresse.

Petites Nouvelles

VISITES AUX MALADES DES HOPITAUX — Aujourd'hui lundi, les personnes ayant des parents ou des amis en traitement dans les hôpitaux de Lille pourront aller leur rendre visite de dix heures trois quarts à onze heures trois quarts du matin.

ETAT-CIVIL

DE LILLE du 4 juin 1911

Naissances. — Marc Mouthy, rue de Juliers, 61. — Germain Devos, rue Saint-Brieuc, 59. — Fernand Vandewoorde, rue Gosselin, 24.

Décès. — Théodore Declercq, 51 ans, veuf d'Agnès Geroux, rue d'Arras, 139. — Lucienne Everaere, 7 ans 6 jours, rue Gay, 13 bis. — Louis Lambert, 77 ans, veuve de Jules Lemmens, rue des Tanneurs, 50. — Alcide Mouton, 56 ans 1 mois, époux de Julienne Willay, rue Léon-Gambette, 179. — Virginie De Waegenaere, 77 ans 4 mois, veuve de Jean Vandeveide, rue Jordaens, 36. — Alfred Pinart, 35 ans 9 mois, célibataire, rue Vantroyen, 43. — Jean Duchamps, 52 ans 3 mois, époux de Stéphanie Desforest, rue de Madagascar, 62. — Waldemar Izart, 36 ans 10 mois, époux de Clotilde Hennebois, rue des Postes, 253. — Octave Demeulemeester, 66 ans 8 mois, veuve de Jean Parent, rue Christophe-Colomb, 46.

Valenciennes

L'ENTORSE

Aux ateliers Maurice Steffe, le nommé *Maurice Durieux, de la Briquette, s'est fait* une entorse du poignet gauche au cours de son travail

Il subira une incapacité de travail d'une douzaine de jours.

UN EXHIBITIONNISTE

Un individu resté inconnu s'est livré, en face de plusieurs personnes, rue Simon Bobocq, à des exhibitions obscènes.

Plainte ayant été déposée à la police, une enquête est ouverte pour retrouver le personnage.

CARNAVAL D'ETE

Le onzième Carnaval d'Eté organisé par la ville de Valenciennes aura lieu le dimanche 16 juillet prochain.

Il comportera 4,000 francs de primes en espèces, réparties en primes de la fête de jour, primes de la fête de nuit et primes d'éloignement.

Ces primes sont attribuées au concours et subordonnées à la valeur des groupes et véhicules ou chars.

Le comité garantit aux sociétés étrangères à la ville un minimum de un franc par personne costumée composant le groupe.

Voici les dispositions générales :

Chaque groupe devra réclamer à la mairie, le dimanche 16 juillet, avant midi, sa carte de classement.

Il y aura trois jurys devant chacun desquels tous les participants au concours devront se présenter de deux à quatre heures et faire viser leur carte.

L'emplacement de ces jurys sera indiqué sur la carte de classement.

A quatre heures, rendez-vous général boulevard Saly, pour la formation du cortège.

Itinéraire : Le cortège de jour suivra l'itinéraire ci-après : Boulevard Saly, rue de Paris, rue d'Anzin, place du Neuf-Bourg, rue des Anges, place d'Armes, rue Saint-Géry, place Froissart, rue de Mons, boulevard Pater, le Mail (arrêt).

A cinq heures, bataille de fleurs sur le Mail.

A neuf heures, réunion sur le Mail et la place Cardon pour formation du cortège de nuit, qui suivra l'itinéraire suivant : boulevard Carpeaux, rue de Famars, place d'Armes, rue de Lille, avenue du Hainaut, place de la Gare, avenue Ferrand, rue Ferrand, rue de Paris, place d'Armes (apothéose).

A dix heures et demie, embrasement de la place d'Armes.

A onze heures, proclamation et remise des récompenses dans la salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Chaque groupe recevra deux cartes destinées aux deux délégués qui, seuls et sur la présentation de ces cartes, seront admis à assister à la proclamation des récompenses.

Tribunal Correctionnel

Mineurs, prenez garde ! — Le mineur Dessaint, 26 ans, de Rœulx, est poursuivi pour avoir travaillé, contrairement aux règlements, dans un quartier grisouteux de la fosse Schneider.

Dessaint affirme que le grisou ne marquait pas à sa lampe et qu'il ignorait complètement la présence du terrible gaz.

M. Watterlo, contrôleur des mines, qui faisait ce jour-là une visite de la mine, dressa une contravention à la charge de Dessaint.

M. Frénicourt, substitut, essaye de soutenir la valeur de la contravention et demande au tribunal de prononcer une peine.

Néanmoins, il estime que les lois déjà anciennes fixent des peines peut-être trop sévères. Il pense donc que le tribunal pourra lui appliquer le minimum de la peine en lui accordant le bénéfice du sursis.

Me Hiet présente la défense de Dessaint. Il expose très habilement que le ministère public n'apporte pas la preuve judiciaire que Dessaint avait connaissance de la présence du grisou. A 6 heures du matin, lorsque l'ouvrier est arrivé à son travail, les ingénieurs reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes qu'il n'y avait pas de gaz dans ce quartier. Le grisou a donc pu se former insensiblement sans que l'ouvrier s'en soit aperçu.

Le tribunal acquitte Dessaint.

Amour libre. — Le sieur Caillot Paul, 25 ans, marchand d'étoffes, à Denain, rentra avec lui et brutalisa sa maîtresse. Il lui porta notamment un coup de pied dans le ventre.

Il est condamné à dix jours de prison.

Le genievre. — La femme Sauttiez est condamnée à 6 jours de prison avec sursis pour avoir dérobé un litre de genièvre à l'épicerie Piérard.

Le beau-père. — Le mineur Fontaine, Havelay, porta plusieurs coups de brique sur la tête de son beau-fils.

Il récolte 8 jours de prison.

Les pensionnaires. — Le mineur Merlin, d'Haveluy, porta plusieur scoups de brique à l'un de ses camarades de pension, le nommé Beauvois, journalier.

Merlin récolte 10 jours de prison.

Coups de poing. — Le journalier Sirot, de Raismes, a porté plusieurs coups de poing au sieur Henri Florent, usinier et cabaretier.

Pour ces violences, Sirot est condamné à 15 jours de prison.

Rencontre. — A la sortie de l'usine des wagons-lits, de Marly, le sieur Prévost, usinier, rencontra le menuisier Bombled. Tous deux se prirent de querelle.

Prévost s'est plaint d'avoir reçu des coups de poing et de pied de la part de son adversaire.

Bombled est condamné à 8 jours de prison.

AU LYCEE

Voici les récompenses obtenues pendant la semaine du 17 au 24 mai, par les élèves dont les noms suivent :

Mathématiques. — Très bien : Barry Pierré : Bien : Adam François, Laffargue Pierre.

Philosophie. — Très Bien : Brucelle Germain, Demandre André, Modière Robert ; Bien : de Morcourt Richard, Dorré Germain.

Ires A. B. C. D. — Très Bien : Legrand Louis, Poulain Raoul ; Bien : Boucher Edmond, Dupont Jean, Meurisse Henri, Mistelier Jacques, Ravina Jean, Torrez Eugène, Vermez Eugène, Vermez Marcel.

2es A. B. C. D. — Très Bien : Cellier Jules ; Bien : Nison Désiré, Regnier Octave, Frognon Jean, Dubois Jean, Fontaine Pierre, Hornebecq Joseph, Langrand Georges, Lamichesse Alexandre, Nihous Jean, Vieux André.

3e B. — Très Bien : Bury Georges ; Bien : Baillon Charles, Bauermeister Jean, Frohly René, Gautier Yves, Godon Achille, Lambert Jules.

5e A. — Bien : Lefrancq Marc, Lequimme André, Meyer René, Deguise Paul, Joly Octave, Selvais André, Leclercq Edouard.

5e B. — Très Bien : Leroy Jacques, Lenquette Emile, Mercier Auguste ; Bien : Rameaux André, Meurisse Floris, Hornebecq Marcel, Maillet Pierre, Chuffart Ernest, Bizet Hector, Herman Adolphe, Lambin René, Lekeux Maurice, Talis Gabriel.

6e A. — Très Bien : Boville Jules ; Bien : Baille Jean, Lepetit Georges.

6e B. — Bien : Cartier Jules, Gonieux Maurice.

7e. — Très bien : Seibel Georges, Vilain Pierre ; Bien : Bouteau Jacques, Cazin Georges, Chimot Edgard, Cottel Jean, Dague Gaston, Dangréau Paul, Dangréau Maurice, Escaillas Jean, Font Max, Gautier Victor, Harpignies Pierre, Lambert Paul, Lardenois Paul, Masse René, Millescamps Louis, Pointin Pierre.

8e. — Très Bien : Fourneaux Stéphane, Lequesne Henri, Rodrigue Gustave, Tais René ; Bien : Dernière Jacques, Gautier Ferdinand, Macquet René, Rocquet Jean, Wiame André.

Préparatoire. — Très Bien : Lallieux Pierre, Goursault Paul, Lapchin Max, Vanhée Charles, Vieux Raymond ; Bien : Bar Henri, Coquelet François, Dupont Léon, Pélabon Marcel, Raux Paul, Sirot André, Thiermant Jacques, Gérard Pierre, Henno André, Lorthioir André.

Enfantine A. — Très Bien : Cloche Marcelle, Dupas Gonzague, Golder Robert, Lasseron Henri, Maillard Jean, Persyn André, Marchand Jean, Bourgoin Guy, Bleu André, Carette Lucien, Decarpigny René, Giard Jules, Giard Jean, Lapchin Pierre, Maille Albert, Meyer André ; Bien : Cazin Paul, Chigard Gabrielle, Dupas Violette, Giard Pierre, Lasseron Charles, Piot Léon, Pallcot Suzanne, Strébelle Pierre, Dremaux Alice, Dremaux Louise.

LES FETES

Voici le programme des fêtes qui seront organisées par la Municipalité et les société locales pendant la saison 1911. — 11 juin : Fête annuelle du hameau de Saint-Vaast. — 18 juin : Fête annuelle du Faubourg de Paris. — 25 juin : Congrès mutualiste à l'Hippodrome. Concert sur la Place Verte donné sous le patronage de la Croix-Rouge. — 2 juillet : Fête annuelle du Faubourg de Cambrai. Fête annuelle des Anciens Sous-Officiers, à la Place Verte. — 14 juillet : Fête Nationale. Représentation du Théâtre Gémier sur la Place Verte, les 14, 15, 16 et 17 juillet. — 16 juillet : Braderie. Carnaval d'Eté. — 23 juillet : Concours d'animaux reproducteurs et Exposition d'instruments agricoles par la Société d'Agriculture. — Sur la Place Verte, fête de nuit par la société des Incas. Fête du quartier de la Place Gordon. — 13, 14, 15 août : Concours international de musique (Sociétés chorales, harmonies et fanfares).

EAU ALCALINE DIGESTIVE
PAR LE SEL VICHY-ÉTAT
0fr 10 le paquet pour un litre d'eau

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

L'AFFAIRE GUIGNARD. — Nous avons reçu du citoyen Castillon une note que nous regrettons de ne pouvoir insérer, car elle ne constitue ni une réponse ni une rectification à notre journal. Notre correspondant s'est, en effet, borné à signaler son intervention à la réunion radicale-socialiste, fait qui n'est pas nié. Le reste nous entraînerait à des polémiques oiseuses auxquelles le principal intéressé — Guignard — ne semble aucunement tenir et il ne nous appartient pas d'être plus royaliste que le roi.

Le citoyen Castillon l'admettra comme nous.

ABSCON

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Poulain Nestor, 24 ans, mineur, demeurant à Abscon, travaillant à la fosse Saint-Marck, Compagnie d'Anzin, à la 2e veine, 6e série levant, a reçu un caillou sur le pied droit.

20 jours d'incapacité de travail.

QUIEVRECHAIN

MARCHE D'APPROVISIONNEMENTS. — Le Conseil municipal de Quiévrechain a décidé la création d'un marché d'approvisionnements. Ce marché se fera sur la place de la Mairie tous les mardis et samedis.

L'ouverture est fixée au mardi 4 juillet prochain.

LA BASSE-COUR. — On a pris deux poules, estimées 7 francs, dans le poulailler de M. François Wallez, maître fondeur à Quiévrechain.

A plusieurs reprises M. Wallez fut victime de vols de volailles.

Une enquête est ouverte.

DENAIN

LE CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Le Comité organisateur du concours internationale de gymnastique aura lieu à Denain les 30 et 31 juillet, adresse à la population l'appel suivant :

L'annonce d'un grand concours international de gymnastique qui se tiendra à Denain, les 30 et 31 juillet, a produit dans toute la ville une heureuse sensation.

Dans tous les milieux on se rend compte que cette importante manifestation, à laquelle plus de cent sections françaises et étrangères ont déjà adhéré, doit laisser de sensibles profits au commerce local.

Mais, pour conserver à Denain son vrai nom de cité hospitalière, pour récompenser les milliers de gymnastes accourus de tous les points de la France et de l'étranger, en un mot pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise, qui n'est pas une œuvre de parti, la subvention de la ville serait insuffisante.

Nous considérons donc comme un devoir d'adresser un chaleureux appel à nos concitoyens, et de venir solliciter de leur bienveillance en faveur des lauréats du concours, soit un prix en nature, soit une souscription que nous recevrons avec la plus vive reconnaissance.

SAINT-AMAND

FETE COMMUNALE. — Voici le programme des festivités organisées, à l'occasion de la fête communale et la foire annuelle :

Lundi 5 juin, à 8 heures du matin, avenue du Clos, tir à l'arc à la perche avec 3.50 fr. de prix.

A 1 heures, place d'Armes, tir à l'arbalète avec 1.200 fr. de prix.

Mardi 6 juin, place d'Armes, jeu de boulon, 30 fr. de prix.

A 2 heures et demie, rue de Fournai, tir à l'arbalète au franc avec primes.

A 3 heures, rue de Fournai, tir à l'arc au franc, 20 fr. gratis.

Mardi 6 juin à 3 heures précises, course pédestre internationale amateurs, championnat amandinois, 50 fr. de prix. — Départ, Grand'Place ; itinéraire : avenue du Clos, rues de Condé, de Valenciennes, de la Scarpe, Gambetta, d'Orchies, de Fournai, Rivoli (3 fois le trajet). — Le titre de champion amandinois sera décerné au premier arrivant des coureurs amandinois. — L'arrivée se fera par la rue de Rivoli, la rue Thiers et Marché-au-Poissons.

Jeudi 8, à 6 heures du soir, place du Jet d'Eau, grand concert par la Musique Municipale, l'Union Chorale, l'Union des Trompettes et le Club des Accordéonistes Amandinois.

A 8 heures et demie du soir, avenue du Clos, grand bal populaire.

Dimanche 11, à 4 heures, place de l'Eglise, fête aérostatique. — A 4 heures, lancement de ballons grotesques ; à 5 heures, ascension du ballon « Le Bête », monté par deux intrépides aéronautes tourquennois, M. Palmyr Duhem et son fils. — Exercices de trapèze sous la nacelle par les deux aéronautes.

Lundi 12, avenue du Clos, tir à l'arc, 25 fr. gratis.

A 8 heures du soir, place du Jet d'Eau, grand bal public à grand orchestre.

Dimanche 18, course vélocipédique : Saint-Amand-Le Quesnoy (aller et retour). — Fête de nuit.

LA RETRAITE. — A l'occasion de la foire les cabarets pourront rester ouverts, dimanche prochain, toute la nuit, et lundi jusqu'à 2 heures du matin.

LES MAGASINS. — Aux termes d'un arrêté municipal, le dimanche de la Pentecôte est considéré comme jour férié. Les magasins pourront rester ouverts toute la journée.

COLOMBOPHILIE. — Résultats du concours organisé par la Mascotte Française, sur chasse de 400 km :

1er Langlet, 43 fr. 45 ; 2e Lagache, 39.60 ; 3e Thion, 5 francs ; 4e Fassiaux, 22.50 ; 5e Sauriaux Fr., 5 francs ; 6e Vergin, 12.50 ; 7e Boucher, 12.50 ; 8e Manouvriez, 10.50 ; 9e Lenglet, 8.25 ; 10e Fassiaux, 5 francs ; 11e Thion, 12e Boucher, 13e Damien, 14e Manouvrier, 15e Cartigny, 16e Hot Emile, 17e Manouvrier, 18e Leclercq.

DESAGREABLE SURPRISE. — Mme Martin, de Brillon, a eu son porte-monnaie volé pendant le marché.

HABITATIONS A BON MARCHE. — Une réunion aura lieu le lundi de la Pentecôte, à 4 heures de l'après-midi, chez M. Thioux-Duranton, cabaretier, rue de l'Union, pour les inscriptions concernant les groupes du Moulin-des-Loups.

Au cours de cette réunion il sera donné connaissance des terrains pour lesquels les propriétaires ont consenti une promesse de vente et les sociétaires se prononceront sur le choix. Toutes les personnes inscrites pour le Moulin-des-Loups ou la Collinière, ont donc le plus grand intérêt à s'y trouver. Leur présence ou cette de leur représentant sera absolument indispensable.

La commission se rendra lundi sur les terrains. Rendez-vous à la descente du tramway de 3 heures 15, à l'entrée du corons aux Echelles pour les sociétaires désireux d'accompagner la commission.

Aux personnes qui ont adhéré à la société en limitant leur adhésion au groupe du centre de la ville, les promoteurs regrettent de leur annoncer que leur réunion est retardée. De nouveaux rabais ont bien été consentis par les propriétaires, mais la commission a jugé ces rabais insuffisants.

Les pourparlers continuent et tout fait espérer qu'une solution interviendra dans un délai très rapproché.

HERGNIES

DANS L'ENSEIGNEMENT. — Sont nommées : Institutrice titulaire adjointe, Mme Dossin Adrienne, d'Hergnies ; adjointe, Mlle Spel Rose, actuellement à Vicq.

ESCAUTPONT

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Cuvelier Célina, fille de Jules, journalier, et de Paux Eugénie. — Artisson Maurice, fils de Maurice, mineur, et de Goujon, Marguerite. — Daize Emile, fils de Henri, ex-mineur, et de Pirez Irma.

Mariages. — Du 8 avril : Gastiau Léon, mineur, et Visalle Amélia, couturière à Escautpont. — Senocq Clément, mineur à Escautpont, et Péné Rosa, servante à Hergnies. — Du 15 avril : Théron Marcel, employé aux écritures, à Wasclaing, et Petit Angèle, sans profession, à Escaupont. — Denis Augustin, mineur, et Lesnes, Zélia, servante à Escautpont. — Bilmart Félicien, verrier à Fresnes, et Opportune Creppin, ménagère, à Escautpont. — Notredame Emile, mineur, à Bernissart, et Lemoine Lucie, servante à Escautpont. — Alglace Victor, mineur, et Drumont Lucie, sans profession à Escautpont.

Décès. — Leroy Couronné-Joseph, 59 ans, menuisier, veuf de Gille Maria. — Bromart Eugène, 22 mois, fils de Henri et de Lecoche Eléonie. — Delbecq Zélia, 36 ans, cabaretière, épouse de Cousin Arthur. — Ghin Luce-Virginie, 79 ans, rentière, célibataire. — Broutin Arthur, 5 mois, fils de Arthur, journalier, et de Doye Augusta. — Dufétel Clémence, 42 ans, journalière, femme Collet Louis. — Gourdin Laure, 24 ans, couturière, femme Robin Louis. — Soil Luce-Irma, 28 ans, ménagère, femme Dazin Aubuste. — Lagache Angélique, 76 ans, sans profession, épouse Hiaco Adolphe. — Loqueneux Jean-Baptiste, 64 ans, ex-mécanicien, veuf Wallez Marie.

BRUAY-SUR-ESCAUT

LA QUESTION DE LA RUE DE LA GARE

Le Comité de défense des propriétaires et locataires de la rue de la Gare a décidé, ainsi que nous l'avons annoncé, d'adresser une lettre à M. le préfet du Nord pour protester auprès de lui contre les mesures vexatoires dont ils sont victimes de la part de la compagnie des mines d'Anzin.

En voici le texte :

« Les habitants de la rue de la Gare de Bruay-sur-Escaut, soussignés, avant pris connaissance que la compagnie des mines d'Anzin les accuseit d'être cause du mauvais état de ladite rue prennent la liberté de vous adresser leur énergique protestation contre les allégations erronées de cette compagnie.

Contrairement à ses affirmations, nous ne déposons jamais de cendres ni d'immondices sur ce chemin. Nous n'avons d'ailleurs aucune raison de le faire, car depuis le mois de juillet 1909 un service d'enlèvements des boues et immondices fonctionne dans la commune et nos cendres et ordures ménagères sont enlevées régulièrement tous les deux jours par l'éboueur communal.

Nous nous inscrivons également en faux contre les accusations injustifiées que la Cie d'Anzin porte contre certains d'entre nous de jeter sur le chemin des eaux ménagères et boueuses. Nous nous bornons à laver à l'eau propre les devantures de nos habitations une fois par semaine pour nous conformer au règlement sanitaire de la commune.

Vous conviendrez, Monsieur le Préfet, que cette mesure hygiénique hebdomadaire ne saurait occasionner le moindre état du chemin de la gare ; il nous est, dans ces conditions, difficile de trouver une raison à l'attitude belliqueuse prise à notre égard par la compagnie d'Anzin.

Nous tenons en outre à vous affirmer que les contraventions relevées à la charge de Mme Moura Marie, épouse de M. Pelliton, Mme Lannoy Alina, épouse de M. Quinif, Mme Lorthior Zoé, épouse de M. Dessenne Léon et de M. Boulanger Arthur ne sont pas fondées et qu'elles ont été dressées arbitrairement.

Nous avons le ferme espoir que notre intervention auprès de votre bienveillance vous révélera la nécessité qu'il y a d'user de votre haute autorité pour amoindrir un terrain aux tracasseries dont nous sommes l'objet.

Suivent les signatures des propriétaires et locataires riverains.

TRITH-SAINT LEGER

ETAT-CIVIL DE TRITH-SAINT LEGER. — *Naissances.* — Dorothée Arthur, le Poitier. — Joannesse Jacqueline, rue Saint-Roch. — Conrad Julien, rue de la Gare. — Crépin Marcelle, rue de la Gare. — Dupont Marie, rue de la Gare. — Sinix Aimé, rue de l'Eglise. — Hoto Lucien, rue de Saint-Léger.

Publications de mariage. — Bernard Lucien, de Trith et Bertin Tamburin de Trith. — Dupas Jules, de Trith et Brasseur Jeanne, de Valenciennes. —